

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

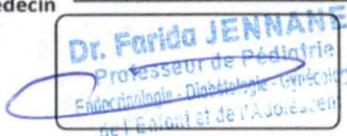
N° W21-709544

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

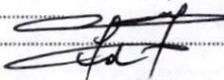
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8621      Société : RAM  
 Actif       Pensionné(e)       Autre  
 Nom & Prénom : BERBER MOHAMMED  
 Date de naissance : 09/10/69  
 Adresse : ALWACEUR  
 Tél. : 0668122351      Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 05/10/2022  
 Nom et prénom du malade : Berber Hamza      Age : .....  
 Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie : Retard de croissance  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration et déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : .....  
 Signature de l'adhérent(e) : 



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



# أجيال AJIAL



مصحة الطفل و الرضيع  
CLINIQUE PEDIATRIQUE

Casablanca le : 12/10/2022

Patient (e) : BERBER HAJAR

## RADIO DE LA MAIN

Âge chronologique : 11ans 5mois19jours .

L'âge osseux est d'un fille d'approximativement 10ans  
selon la méthode de GREULICH et PYLE.

**DR. MIYARA**

Dr. Miyara  
Medecin Radiologue  
Clinique Pédiatrique AJIAL  
Service de Radiologie  
347, Bd Panoramique Casablanca  
Tel:0522.87.81.81 - Fax:0522.87.25.00

# أجيال AJIAL



مصحة الطفل و الرضيع  
CLINIQUE PEDIATRIQUE

08/10/2022

**BERBER HAJAR**

Age: 11 ans 5 mois 19 jours

Poids: 23,00 Kg

- **RADIOLOGIE**
  - Age osseux

Clinique Pédiatrique AJIAL

Service de Radiologie

347, Bd Panoramique Casablanca

Tél: 0522 87 81 81 - Fax: 0522 87 25 00

**Dr. Farida JENNANE** Pr. Jennane

Professeure de Pédiatrie  
Endocrinologie - Diabétologie - Gynécologie  
de l'Enfant et de l'Adolescent

# Clinique Pédiatrique Ajjal

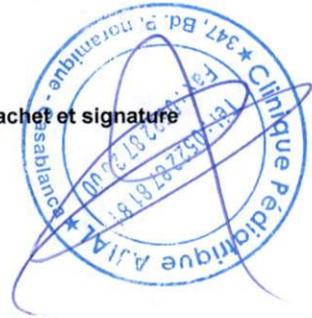
Casablanca Le: 12/10/2022

<b>Proforma</b>		Etablie par HOUDA RECEPTION		Page	1/1
<b>Identification</b>					
N° Dossier : X2J1218239	MUPRAS1	N° Identifiant : 20086563/20			
<b>Nom &amp; Prénom : BERBER HAJAR</b>					
C.I.N. : ...	Date Début : 12/10/2022	Date Fin : 12/10/2022			
Adresse : CASA					
Traitement : Consultation			Médecin : MIYARA KHADIJA		
Prestations	Qté	Prix U.	L.C.	Coef	Montant
<b>IMAGERIE MEDICALE</b>					
Age osseux	1	300,00			300,00
Total Rubrique :					300,00
<b>PARTIE CLINIQUE :</b>					<b>300,00</b>
<b>TOTAL FACTURE</b>					<b>300,00</b>

Arrêtée la présente Proforma à la somme de :

Trois cents Dirhams

Cachet et signature



# Clinique Pédiatrique Ajjal

Casablanca Le : 08/10/2022

Pré-Facture N° 109726		Etablie par ZINEB Page 1/1			
Identification					
N° Dossier : X2J0817958	MUPRAS	N° Identifiant : 20086563/20			
<b>Nom &amp; Prénom : BERBER HAJAR</b>					
C.I.N. : ...	Date Début : 08/10/2022	Date Fin : 08/10/2022			
Adresse : CASA					
Traitement : Consultation	Médecin : JENNANE FARIDA				
Prestations	Qté	Prix U.	L.C.	Coef	Montant
<b>MEDICAL</b>					
Frais clinique	1	100,00			100,00
Total Rubrique :					100,00
<b>PARTIE CLINIQUE :</b>					<b>100,00</b>
<b>HONORAIRES MEDICAUX</b>					
Dr. JENNANE FARIDA (PEDIATRE)	1	300,00			300,00
Total Rubrique :					300,00
<b>PARTIE HONORAIRES ET ACTES EXTERNES:</b>					<b>300,00</b>
<b>TOTAL FACTURE</b>					<b>400,00</b>

Arrêtée la présente Pré-Facture à la somme de :

Quatre cents Dirhams

Cachet et signature

